

s'agit d'évaluer avec prudence le capital à investir dans chaque entreprise, le coût annuel de l'exploitation, et les revenus sur lesquels on peut sûrement compter. Ces estimations sont faciles à faire, en raison de la simplicité des travaux et de leur administration. D'ailleurs, pour une société faisant de grosses opérations, l'élément de risque serait réduit à un point minimum par le fait que les divers placements, d'un chiffre respectif limité, seraient repartis sur un grand nombre d'entreprises, éparses, différentes, considérées chacune à leur mérite, et offrant chacune à un conseil d'administration bien constitué des conditions de sécurité parfaites.

Ce sont ces considérations qui ont inspiré le projet de création du *Crédit Municipal Canadien*.

Le fonds social de la société permettra l'émission d'obligations dont le produit sera employé à des placements de haut rapport. Ces obligations porteront un intérêt moyen de 5%.

Dans les placements faits par la Société, le fonds social entrera pour un tiers et le produit des obligations ou débentures pour les deux tiers. Les placements devront, dans l'opinion